

Compte rendu CAPD 4 septembre

Les délégués FO rendent compte de leur mandat !

Ordre du jour :

- 1/ Accès à la Hors-Classe
- 2/ Mouvement complémentaire 2015
- 3/ Ineat/Exeat
- 4/ Bilan PES 2014-2015
- 5/ Questions diverses : magistère - calendrier scolaire, « 2^{ème} journée de prérentrée »

Voir [>ICI< la Déclaration liminaire du SNUDI FO 13](#) :

Salaires bloqués depuis 2010, menaces sur les garanties de notre statut, manque de postes, refus des temps partiels, disponibilités et ineat-exeat, opérations catastrophiques du mouvement 2015... le SNUDI FO a exprimé le ras-le-bol des enseignants en cette nouvelle rentrée !

1/ ACCES A LA HORS CLASSE

318 collègues ont pu accéder cette année à la Hors-Classe.

Soucieux de préserver le caractère confidentiel de ces informations, le SNUDI FO 13 fait le choix de ne pas publier, même anonymés, les résultats des promus.

Le SNUDI FO 13 a contacté l'ensemble des syndiqués qui sont promus et invite les autres collègues à le contacter pour obtenir le résultat de leur promotion.

Commentaires FO :

Les règles et barèmes pour l'accès à la hors classe ont été considérablement modifiés cette année (BO 26 février 2015) en accentuant la division des personnels avec des bonifications de points suivant leur affectation et leur catégorie (directeurs, CPC, exercice en Education prioritaire...). C'est une « hors-classe au profil, au mérite » qui aggrave l'injustice de la création de ce corps en lieu et place d'échelons supplémentaires accessibles à tous.

D'autre part, alors que les enseignants du 2nd degré ont un pourcentage d'accès à la hors-classe de 7% et que les textes de la fonction publique fixent un taux de 15%, il est inacceptable que les professeurs des écoles restent encore bien en deçà, à 4,5%, alors que 60% des collègues partent à la retraite sans avoir pu accéder à la hors classe !

Le SNUDI-FO revendique que tous les enseignants bénéficient de la hors classe avant de partir à la retraite, hors contingent.

2/ MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE 2015

1120 collègues ont été nommés sur des supports à titre provisoire. Il manquerait encore une vingtaine de collègues titulaires sans affectation et autant de stagiaire PFSE...

Les postes qui ont été ouverts lors du CTSD carte scolaire vont être prioritairement donnés aux « repliés » des fermetures, puis aux stagiaires et enfin à des collègues à fort barème, en attente de réaffectation, comme cela avait été négocié par les délégués FO lors des groupes de travail en juin et juillet.

Alors que nous avons présenté un tableau recensant toutes les demandes de réaffectations et de corrections à examiner, l'IA-DASEN a préféré reporter cette étude technique à un prochain groupe de travail, convoqué ce jeudi 10 septembre.

Commentaires FO :

Notre constat a été clair : ***il n'y a jamais eu autant de dysfonctionnements et de perturbations cette année lors de cette phase du mouvement !***

Il est inacceptable de changer les affectations obtenues au barème et sur la base de vœux précis, de collègues ayant participé à la 2^{ème} phase du mouvement afin de procéder à des ajustements durant les congés estivaux pour y placer d'autres collègues titulaires ou stagiaires.

Si des ajustements étaient nécessaires, il est inconcevable que ça l'ait été au détriment d'autres collègues, en remettant en cause leur barème et leurs vœux, en opposant des collègues les uns aux autres !

L'IA reconnaît que les opérations du mouvement ne sont pas parfaites et méritent des ajustements afin de les améliorer.

Le SNUDI FO 13 a obtenu des garanties :

- La programmation d'un groupe de travail afin de faire un bilan précis de ces opérations et de tirer toutes les conclusions afin d'améliorer le déroulement général du mouvement.
- L'examen de toutes les demandes de réaffectations des collègues, qui en ont fait la demande, lors du prochain GT le jeudi 10 septembre.
- Un renforcement du service administratif de la DP, disposant de moyens techniques et humains afin de répondre aux sollicitations et questionnements des agents et des délégués du personnel.

3/ INEAT/EXEAT

Alors que les groupes de travail précédents la CAPD laissait envisager un certain nombre d'intégration et de sortie de collègues, nous apprenons que le département était revenu « à l'équilibre ». Il y aurait donc beaucoup moins d'exeat autorisés et seuls des échanges entre départements seraient alors envisagés.

Alors que le département voisin du Var envisagerait d'intégrer une dizaine de collègues du 13, le DASEN n'envisagerait plus autant de départ dans ce département voisin !

Un comble pour des collègues qui renouvellent leurs demandes de rapprochement de conjoint ou de priorités médicales/sociales depuis plusieurs années !

Un nouveau point sera effectué avec les services de la DP ce jeudi en GT et les décisions finales seront prises d'ici la fin du mois.

Commentaires FO :

Le SNUDI FO revendique le droit à la mutation pour tous, et notamment pour les priorités légales (rapprochement de conjoint et handicap).

Comme l'an passé, nous demandons à l'IA-DASEN de ne pas limiter dans le temps les exeats accordés et de maintenir la possibilité d'intégration des personnels en cours d'année scolaire, en fonction de leur barème et de leur situation, notamment ceux qui se sont mis en disponibilité d'office pour suivre leur conjoint dans notre département.

4/ BILAN DES PES 2014-2015

Sur 219 PES (à plein temps dans les écoles), on comptabilise 1 démission et 3 licenciements.

Sur 216 PFSE (à mi-temps sur la classe), on comptabilise 1 démission et 0 licenciements mais plus de 29 collègues stagiaires ont été en « protocole d'alerte ».

M. PENSO (IEN-Ajoint à l'IA) estime que l'alerte est un moyen de renforcer la formation et d'aider les stagiaires qui ont des difficultés.

Commentaires FO :

Le SNUDI FO regrette encore cette année le recours au licenciement. Statutairement, les lauréats de concours sont des fonctionnaires stagiaires et non des étudiants contractuels en stage. L'obtention du concours leur donne droit à une formation et cette formation n'est pas une période d'essai, mais complémentaire à leur statut de stagiaire. De la sorte, cette formation ne saurait être un couperet ! C'est pourquoi le SNUDI FO reste opposé au licenciement et revendique au minimum le renouvellement de stage.

Nous avons également dénoncé la surcharge de travail avec le stage en responsabilité (demi-service d'enseignement en fonction de l'obligation réglementaire de service), la pléthore d'évaluations, les allers-retours à l'ESPE, la préparation de cours, les mémoires et portfolio demandés, l'obligation de présence, les pressions, les chantages à la titularisation, le refus d'alléger le service des stagiaires temps plein 2014 qui sont en redoublement, des stagiaires affectés loin de toute université, d'autres dont le demi-service n'est pas respecté, les placent dans une situation de fragilisation, de brun-out, et de risque d'échec.

FO n'accepte pas que les stagiaires fassent les frais de la « Refondation de l'école » et nous revendiquons toujours le rétablissement d'une véritable formation professionnelle et initiale sans responsabilité devant la classe et donc l'abrogation de la mastérisation.

5/ QUESTIONS DIVERSES (posées par FO)

➡ Magistère

Nous avons à nouveau interpellé le DASEN sur la formation à distance et l'outil « magistère », suite au vœu voté par FO et le SNUipp 13 à la dernière CAPD du 3 avril 2015 :

« En conséquence la CAPD demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de respecter l'avis du CHSCT-M du 12 mars 2015 : volontariat pour la participation à m@gistère et aucune sanction contre les personnels qui ne souhaitent pas entrer dans le dispositif. »

Depuis, la Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH) a confirmé à son tour le caractère facultatif de Magistère : « la plate forme dénommée Magistère est mis à la disposition des académies » et précise que les académies « conservent la liberté de recourir à un autre type de dispositif »

De plus, la DGRH précise que la formation à distance ne peut faire l'objet d'aucune convocation de l'administration pour les 9h de formation à distance : « les enseignants se forment quand ils le souhaitent et à partir du lieu de leur choix pour la partie en ligne ». Les IEN ne peuvent donc imposer une convocation des personnels pour effectuer ces 9 h dans des locaux de la circo ou tout autre lieu.

Réponse de l'IA-DASEN :

La formation à distance sera à nouveau reconduite avec 9h de magistère et 9h avec des formateurs sur site. Monsieur PENSO étudiera les propositions de FO et consultera le prochain conseil d'IEN de formation sur cette question.

Revendications FO :

- Abandon de ces auto-formations, à commencer par Magistère
- Dans l'attente d'une décision hiérarchique du Ministre, du Recteur, du DASEN, nous demandons qu'aucun PE ne soit contraint d'utiliser Magistère et de suivre une auto-formation

Le SNUDI FO interviendra à nouveau au niveau ministériel pour que les préconisations de la DGRH et les vœux votés à la CAPD 13 et le CHSCTD soient respectés dans les Bouches du Rhône.

➡ Calendrier scolaire et service des enseignants

Le SNUDI FO est intervenu pour que soit respecté les Obligations Réglementaires de Services (ORS) des enseignants du primaire (circulaire 2013-019).

Le service annuel des enseignants est fixé à 36 semaines x 24 h d'enseignement devant élèves + 108h annualisées... RIEN DE PLUS !

Ainsi, la demande de rattrapage du jour de la prérentrée (lundi 31 août) au lundi 4 juillet 2016 n'est pas

réglementaire, au prétexte que la 1^{ère} journée n'a pas été effectuée avec les élèves !

De même, la note du calendrier scolaire précise désormais : « Pour les enseignants, deux-demi-journées (ou un horaire équivalent), prise en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques ».

Ainsi, si on nous impose ces horaires en plus de nos ORS, il convient de les inclure dans nos 108h, sinon cela est comparable à du travail gratuit !

Réponse de l'IA-DASEN :

Il n'a pas souhaité commenté les textes en vigueur au prétexte qui ne les écrit pas mais qu'il doit les faire appliquer.

Il affirme que la « 2^{ème} journée de pré-rentrée » est à effectuer par chaque enseignant et qu'il n'y aura pas de dérogation possible

Revendications FO :

FO réaffirme que la notion de « 2^{ème} journée de prérentrée » n'existe pas, dans aucun texte !

Dans le cas où l'Administration refuserait le rattrapage de ces 6 heures de réunions supplémentaires dans l'enveloppe des 108h, les enseignants ne sont pas tenus de les effectuer et aucune sanction ni retrait de salaire ne peut être appliqués.

Le SNUDI FO interviendra auprès du Recteur pour obtenir les réponses à nos questions légitimes et interviendra à nouveau au niveau ministériel pour que les ORS des enseignants soient respectés et qu'aucune heure supplémentaire ne soit imposée sans être payée : STOP au travail gratuit !

C'est la rentrée...

... je fais le bon choix et je me syndique au SNUDI FO !



Parce que le SNUDI-FO défend nos droits, nos garanties et notre statut,

Parce que le SNUDI-FO est intransigeant dans la défense des intérêts collectifs et des dossiers individuels,

Parce que le SNUDI FO revendique la défense de nos retraites, de notre statut contre la territorialisation de l'école de la République...

Parce que le SNUDI FO est et restera un **syndicat libre et indépendant** des gouvernements quels qu'ils soient...



Bulletin d'adhésion